



Garantie decennale ou pas

Par **bleularouge**, le **22/01/2008** à **18:59**

bonjour,

je souhaite créer ma propre entreprise de terrassement au nom propre

je voudrais savoir si je dois souscrire une garantie decennale ou bien si cela , vu mon activité (terrassement et non construction) n'est pas nécessaire ;

je serai amené à faire des "fouilles" de villa mais toujours en sous-traitance pour les constructeurs; dois-je donc en prendre une ou pas? Cela peut -il m'être utile ou sans intérêt? d'avance , merci de votre réponse